

Formulaire de commande de médicaments pour les membres du GDSA

Période 2016 : A renvoyer entre le 1^{er} Février et le 31 Mars 2016

Attention:

- la subvention ne sera appliquée qu'au nombre de ruches déclarées, *en cas de commande dépassant le nombre d'étuis subventionnés (1 étui pour 5 ruches), les lanières supplémentaires seront rétrocedées à prix coutant : 24 € TTC l'étui* ^③.
- *En dehors de la période de commande ci-dessus des lanières APISTAN seront disponibles chez un spécialiste apicole distributeur sans ordonnance, au prix de 24 €.*

Nom Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : N.Apiculteur:34.....

Nb de ruches cotisées :

Commande :

Produit :	Nombre	Prix unitaire	Montant :
APIVAR (Lanières) Etuis (1)	x 17 € =	€
APISTAN (Lanières) Etuis (1)	x 17 € =	€
APILIFE-VAR Sachets de 2 plaquettes (2)	X 2.50 € =	€
MAQS Doses (4)	X 5 € =	€
Lanières en supplément non subventionnéesEtuils (3)	X 24 € =	€
Total :			€

(1)Un étui permet le traitement de 5 ruches.

(2)Un sachet et demi permet de traiter 1 ruche (minimum 3 plaquettes pour 1 ruche)

(3)Dans une tolérance de 10% par rapport au nombre de ruches déclarées.

(4)1 dose = une ruche

Livraison :

Je choisis comme spécialiste apicole M : qui me remettra l'ordonnance ainsi que les médicaments.

Règlement :

- Je certifie être à jour de mes cotisations GDSA depuis au moins 12 mois. (sauf élève du rucher école)
 - Je joins à cet envoi un chèque du montant total de ma commande.
 - Sans paiement, cette commande ne sera pas honorée.
 -
- Remplir ce formulaire.
- Joindre un chèque du montant de la commande, libellé à l'ordre du : **GDSA HERAULT**.
- Retourner l'ensemble à :

**Jean-Pierre ALMES Trésorier GDSA
570 Avenue de la Méditerranée
34160 Saint Drézery**



ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION

ATTENTION, COMMANDEZ VOS LANIERES MAINTENANT

Les ordonnances et la distribution ne seront traitées qu'en FEVRIER et MARS.

*En dehors de cette période il faudra vous adresser à vos spécialistes apicoles distributeurs qui disposeront sans ordonnance de lanières APISTAN ou de sachets d'APILIFE-VAR au prix de 24 € pour les lanières et de 3 € par sachet d'Apilife Var. Lors de l'assemblée générale, il sera proposé de regrouper la délivrance des médicaments aux apiculteurs par les spécialistes apicoles sur **une seule journée par spécialiste** afin de les libérer de la contrainte d'être toujours disponible pour les apiculteurs.*

Nouveau produit de traitement de la varroase

MAQS est un médicament vétérinaire à base d'acide formique. Il est utilisable en apiculture biologique mais il faut le stocker et l'employer avec certaines précautions. Il agit par évaporation contrôlée de l'acide formique libéré progressivement dans l'atmosphère de la ruche. Un seul traitement durée 7 jours. Il fera l'objet d'une information lors de l'assemblée générale, son coût est supérieur aux traitements habituels de l'ordre de 6 € par ruche. Le GDSA fera une distribution au printemps, elle se fera sur une journée certainement à Mèze, uniquement à l'attention des apiculteurs qui l'auront commandé (aucune livraison par spécialiste apicole) il appartiendra aux apiculteurs de le conserver et de l'utiliser dans les conditions décrites par le laboratoire fabricant.

Dans le Bon de commande de cette année, vous trouverez comme l'an dernier :

J'ai subi des attaques de Frelons Vélutina			
Faible	Pas du tout	Fort	Moyen
			

Vous pouvez cocher l'Etoile qui correspond le plus à l'intensité de l'attaque des frelons que vous avez pu constater sur vos ruchers.

Si vous avez un rucher, c'est simple, si vous avez plusieurs ruchers, je vous demande de faire une moyenne, en cas d'attaque vraiment forte avec destruction de colonies, vous pouvez le noter en clair.

Vous pouvez constater qu'il s'agit de la même enquête que l'an dernier. Dans un prochain Hérault apicole, nous vous donnerons les résultats pour les deux années avec l'écart que nous pourrions constater grâce aux réponses 2015/2014.

Le trésorier du GDSA 34